

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-L'ABBAYE

Procès-verbal du conseil municipal du 06 juillet 2023

L'An deux mille vingt-trois, le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FOURNIER, Maire.

Étaient Présents : M. Jean FOURNIER, Maire, M. André SZYMANSKI, Mme Michèle CHARVET, M. Jean BERTIN, Mme Madeleine CAPUT, Mme Florence CARTIER, M. François DESPLANCHE, M. LEFEBVRE Sébastien.

Absents : Mme Olivia BONAL
Mme Geneviève BAILLARD

Secrétaire de séance : M. Jean BERTIN

Monsieur le Maire ouvre la séance ;

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUIN 2023

Monsieur le Maire ayant omis de faire approuver la séance du 1^{er} juin 2023 lors du conseil municipal du 9 juin 2023, et à la demande de M. André SZYMANSKI, l'approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2023 transmis par mail ou par courrier doit être adoptée par l'Assemblée comme suit :

Pour : 07 Abstention : 00 Contre : 01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 JUIN 2023

Le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 transmis par mail ou par courrier doit être adoptée par l'Assemblée comme suit :

Pour : 07 Abstention : 00 Contre : 01

INTERVENTION DE Monsieur André SZYMANSKI

Intervention de M. SZYMANSKI, 1^{er} Adjoint, lors du conseil municipal du 6 juillet 2023 au sujet de l'adoption des P.V. des C.M. du 09 juin et du 1^{er} juin 2023 (je demande à ce que cette intervention soit jointe au P.V. de ce Conseil Municipal).

Monsieur le Maire , Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux.

Je refuse d'adopter le P.V. du C.M. du 09 juillet 2023 pour les raisons suivantes :

Il est dit dans ce P.V. que le C.M. a adopté à l'unanimité le P.V. du 1^{er} juin à propos de la demande de la fermeture de l'école ? de la classe?

Ce n'est pas le cas. L'adoption de ce P.V. n'a pas eu lieu sinon je serais intervenu pour le contester et il n'y aurait pas eu 10 voix pour l'adopter.

En effet à propos de la fermeture :

Lors du vote unanime pour l'adoption du budget primitif le 11 avril, la question de la fermeture de l'établissement scolaire n'a absolument pas été évoquée.

Il n'y a pas eu de concertation du Conseil Municipal à ce sujet. Aucune concertation préalable de l'ensemble du Conseil n'a eu lieu, pas même une réunion informelle. Le premier juin, trois Conseillers Municipaux ou leur représentant, ont appris qu'ils avaient à se prononcer sur la fermeture d'un Service Public de l'Etat : notre Ecole Communale.

Je déplore fortement ce manque de communication.

Comme moi le premier juin, ils ont pris connaissance lors de l'intervention de M. Bertin , troisième adjoint, que notre école coûterait 55 000 Euros par an à notre commune. Je demande le détail de ces dépenses.

La formulation du résultat du vote est floue et Mme la Sous-Préfète en a fait la remarque à M. Fournier pendant l'audio-conférence du 13 juin : que souhaitez-vous ? La fermeture de la classe de St-Laurent pour anticiper celle de Suilly-La-Tour ou fermer l'école de Saint-Laurent-L'Abbaye ?

Je vous rappelle que les deux autres propositions n'ont pas été étudiées ni votées. Les bulletins proposés étaient "oui pour la fermeture ", " non pour la fermeture » .

Les propositions d'aides des élus de Saint-Martin et de Pougny du R.P.I. n'ont pas été entendues.

Ceci étant posé, je me questionne également sur les points suivants:

La seule transmission du P.V. du CM. Du 1^{er} juin 2023 à Mme la Sous-Préfète acte-telle la fermeture d'un Service Public ?

Y a-t-il eu une demande auprès de M. le Préfet ?

La fermeture de l'Ecole est-elle officiellement actée ?

André SZYMANSKI, 1^{er} Adjoint.

ORDRE DU JOUR

01 - Fermeture de l'école de Saint-Laurent-L'Abbaye

Monsieur le Maire informe et donne lecture de la lettre reçue de Mme Pascale NIQUET-PETIPAS - Inspectrice d'académie - Directrice académique des services de l'Education nationale de la Nièvre qui évoque que « suite à la décision du Conseil Municipal de Saint-Laurent-L'Abbaye et au procès-verbal de délibération du 1^{er} juin 2023 concernant la fermeture de l'école de Saint-Laurent-L'Abbaye et après délibération du Comité Social d'Administration Spécial Départemental du 29 juin 2023, la fermeture de

la classe de l'école de Saint-Laurent-L'Abbaye a été actée et cela entraîne l'annulation de la fermeture conditionnelle de l'école de Suilly-la-Tour.

Madame l'inspectrice de l'Education nationale de la circonscription continuera de suivre la situation scolaire du RPI Pougny/Saint-Laurent-L'Abbaye/Saint-Martin-sur-Nohain/Suilly-la-Tour avec la plus grande attention afin de tenir informée Madame l'inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Education nationale de la Nièvre ».

- ✓ Suite à une réunion avec les maires du RPI, Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les transports scolaires sont inchangés, la garderie de Saint-Laurent-L'Abbaye est maintenue aux horaires suivants : le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h00 à 18h00.
- ✓ Le mobilier de l'école de Saint-Laurent-L'Abbaye sera en partie transféré à l'école de Suilly-la-Tour.

02 - Modification du temps de travail de Mme HUET LABAUME Claudine - Agent Technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fermeture de l'école de Saint-Laurent-L'Abbaye, l'emploi du temps de l'employée communale Mme HUET-LABAUME Claudine - Agent Technique doit être modifié.

Il propose de réaffecter les 30 heures hebdomadaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de la façon suivante :

Garderie Municipale

- ✓ De 7h30 à 8h30 et de 16h00 à 18h00 soit : 3 heures x 4 jours = **12 heures**

Agence Postale Communale

- ✓ De 10h30 à 13h00
soit : 2heures 30 x 4 jours = **10 heures**

Entretien commune

- ✓ A répartir le lundi, mardi, jeudi et vendredi = **8 heures**

Il est précisé que Mme HUET-LABAUME Claudine effectuera une formation obligatoire dans une Agence Postale Communale dans le mois d'août afin d'acquérir des compétences dans cette nouvelle fonction.

03 - Point sur la communication

Monsieur le Maire suggère que soit noté sur le site de la commune les interventions diverses du conseil municipal.

Une newsletter de l'été 2023 est en préparation, une communication précise sera faite concernant la fermeture de l'école de Saint-Laurent-L'Abbaye.

04 - Annulation du 14 juillet

Le Conseil Municipal décide avec regret de l'annulation des festivités du 14 juillet 2023. La faible participation des habitants du village les années précédentes et le coût élevé de ces festivités ne permettent pas de maintenir cette manifestation cette année.

QUESTIONS DIVERSES

- Logement au-dessus de la mairie : le locataire actuel Monsieur CLERO a adressé un courrier de mise en demeure concernant la défektivité de son chauffage.
Un rendez-vous sera pris avec lui afin de se rendre sur place et constater les travaux à réaliser.
- SIAEP : M. Jean BERTIN a participé à la réunion qui a eu lieu le 3 juillet 2023 et fait un rapport aux membres du conseil.

- Carte Communale : l'appel d'offre a été attribué à la société SARL BIOS 89 JOIGNY, une rencontre a eu lieu avec le Bureau d'Etude, une fiche de renseignements est à compléter mentionnant le nombre de permis de construire depuis 2008 jusqu'à maintenant. Les premières réunions publiques seront programmées en septembre.
- Vent de Loire : Q Energy informe que le projet est toujours en cours d'instruction au Tribunal Administratif. Des mesures compensatoires et complémentaires sont proposées dont la plantation de haies et d'arbres.
- Bâtiment Abbaye : La Camosine avec les services du Département travaillent pour affermir la procédure de désignation d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi qu'à la désignation d'un maître d'œuvre. Ce dernier devra écrire le programme des actions à mener.
- Habitation menaçant ruine : Une procédure de péril sera engagée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close

Fait et délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à 20 heures 50

Le Maire,
Jean FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Jean BERTIN